

**Collège Boréal d'arts appliqués et  
de technologie**

**Rapport de l'auditeur indépendant et  
états financiers consolidés**

**31 mars 2023**

# **Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**

## **États financiers consolidés**

**31 mars 2023**

Rapport de la direction

Rapport de l'auditeur indépendant

État consolidé de la situation financière 1

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds 2

État consolidé des gains de réévaluation 3

État consolidé des résultats 4

État consolidé des flux de trésorerie 5

Notes complémentaires 6-24

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes 25

Annexe 2 - Analyse des dépenses 26

Annexe 3 - Analyse des entreprises auxiliaires (excluant les salaires et l'amortissement) 27

## **Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables Professionnels Agréés du Canada, comme précisé dans la note 2 des états financiers consolidés.


La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables Professionnels Agréés du Canada, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction. Les membres du conseil d'administration se réunissent avec la direction et l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Collège auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

---

Michel Doucet  
Vice-président - Services corporatifs  
Le 1 juin 2023



---

Sylvain Lamontagne  
Directeur aux Ressources financières  
Le 1 juin 2023

## Rapport de l'auditeur indépendant

**Au conseil d'administration du  
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**

**Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.**  
1174 St. Jerome  
Sudbury, ON, Canada P3A 2V9  
**T:** +1 705.560.5592  
**F:** +1 705.560.8832

### Opinion

[www.bakertilly.ca](http://www.bakertilly.ca)

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés à l'égard de l'information financière des entités ou les activités économiques de l'entité afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous sommes uniquement responsables en matière de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Baker Tilly SNT s.r.l.*

Sudbury, Ontario  
Le 1 juin 2023

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,  
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	35 141 348 \$	18 939 741 \$
Débiteurs (note 4)	9 209 799	18 559 120
Frais payés d'avance	1 506 468	1 642 810
Versement à court terme sur le débiteur à long terme	<u>299 000</u>	<u>282 000</u>
	46 156 615	39 423 671
Placements (note 5)	12 474 526	12 552 467
Immobilisations (note 7)	85 680 733	81 910 656
Débiteur à long terme (note 8)	<u>3 443 371</u>	<u>3 744 395</u>
	<u>147 755 245</u> \$	<u>137 631 189</u> \$
<b>Passif et soldes de fonds</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 9)	22 945 890 \$	18 945 066 \$
Apports reportés - Dépenses des périodes subséquentes (note 10)	8 820 324	7 478 654
Versements à court terme sur la dette à long terme	<u>487 000</u>	<u>460 000</u>
	32 253 214	26 883 720
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 16)	1 881 724	1 848 896
Apports reportés - Immobilisations (note 10)	65 053 750	60 647 977
Dette à long terme (note 11)	<u>7 605 446</u>	<u>8 097 137</u>
	<u>106 794 134</u>	<u>97 477 730</u>
Soldes de fonds		
Non grevés d'affectations		
Exploitation	17 428 419	16 082 626
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(1 881 724)	(1 848 895)
Indemnités de vacances	<u>(3 049 724)</u>	<u>(3 065 559)</u>
	12 496 971	11 168 172
Investis en immobilisations	12 534 534	12 705 532
Affectations d'origine interne (note 12)	6 800 000	6 800 000
Fonds de dotation (note 13)	8 843 727	8 843 727
Fonds de bourses	<u>-</u>	<u>4 801</u>
	40 675 232	39 522 232
Gains de réévaluation cumulés	<u>285 879</u>	<u>631 227</u>
	<u>40 961 111</u>	<u>40 153 459</u>
	<u>147 755 245</u> \$	<u>137 631 189</u> \$
Éventualités (note 14)		
Engagements (note 15)		

## Au nom du conseil :

\_\_\_\_\_ Président du conseil d'administration

\_\_\_\_\_ Président du Collège

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023					2022	
	Fonds d'exploitation	Investis en immobilisations	Fonds de dotation (note 6)	Affectations d'origine interne	Fonds de bourses	Total	Total
Solde d'ouverture	11 168 172 \$	12 705 532 \$	8 843 727 \$	6 800 000 \$	4 801 \$	39 522 232 \$	39 168 757 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	1 812 533	(659 533)	-	-	-	1 153 000	353 475
Investis en immobilisations	(23 844)	23 844	-	-	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	(464 691)	464 691	-	-	-	-	-
Virements interfonds (note 12)	4 801	-	-	-	(4 801)	-	-
Solde de clôture	<u>12 496 971 \$</u>	<u>12 534 534 \$</u>	<u>8 843 727 \$</u>	<u>6 800 000 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>40 675 232 \$</u>	<u>39 522 232 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

## État consolidé des gains de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	<u>631 227</u> \$	<u>979 203</u> \$
Pertes non réalisées sur les placements	(345 348)	(508 575)
<b>Montants reclassés dans l'état consolidé des résultats :</b>		
Gains réalisés sur les placements	<u>-</u>	<u>160 599</u>
Pertes nettes de réévaluation de l'exercice	<u>(345 348)</u>	<u>(347 976)</u>
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	<u><u>285 879</u></u> \$	<u><u>631 227</u></u> \$

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.*

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

## État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Revenus (voir annexe 1)		
Subventions	65 132 783 \$	63 715 499 \$
Frais de scolarité	10 999 992	8 305 313
Contrats de formation	727 077	516 179
Contrats de services	4 911 637	4 666 308
Entreprises auxiliaires	1 496 500	956 639
Recettes auxiliaires	4 099 030	3 095 390
Amortissement des apports reportés		
- immobilisations	<u>3 561 248</u>	<u>3 618 950</u>
	<u>90 928 267</u>	<u>84 874 278</u>
Dépenses (voir annexe 2)		
Salaires et avantages sociaux	54 422 977	53 076 359
Télécommunication	467 021	507 941
Frais de voyage	1 000 913	191 692
Services professionnels	9 939 216	9 311 108
Services publics et entretien	4 363 838	3 396 633
Loyer	4 882 762	4 653 992
Location	57 589	87 922
Fournitures et matériel	3 931 009	2 883 651
Entreprises auxiliaires	1 629 857	1 293 030
Intérêt et assurance	771 389	697 501
Autres dépenses	4 087 915	4 154 834
Amortissement	<u>4 220 781</u>	<u>4 266 140</u>
	<u>89 775 267</u>	<u>84 520 803</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	<b><u>1 153 000</u> \$</b>	<b><u>353 475</u> \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Encaisse provenant des (absorbée par)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 153 000 \$	353 475 \$
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(3 561 248)	(3 618 950)
Amortissement des immobilisations	4 220 781	4 266 140
Amortissement des frais reportés	<u>25 250</u>	<u>25 241</u>
	<u>1 837 783</u>	1 025 906
<b>Évolution des éléments hors caisse</b>		
Débiteurs	9 349 321	(13 484 772)
Frais payés d'avance	111 092	(257 787)
Créditeurs et frais courus	4 000 823	3 449 636
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	32 828	108 564
Apports reportés - dépenses des périodes subséquentes	<u>1 341 671</u>	<u>(1 359 260)</u>
	<u>16 673 518</u>	<u>(10 517 713)</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Augmentation des placements	(267 407)	(438 034)
Fermeture de compte lotterie	10	-
Diminution du débiteur à long terme	<u>284 024</u>	<u>269 789</u>
	<u>16 627</u>	<u>(168 245)</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Achats d'immobilisations	<u>(7 990 868)</u>	<u>(4 694 115)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(464 691)	(441 655)
Augmentation des apports reportés - immobilisations	<u>7 967 021</u>	<u>4 694 115</u>
	<u>7 502 330</u>	<u>4 252 460</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>	16 201 607	(11 127 613)
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<u>18 939 741</u>	<u>30 067 354</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u><u>35 141 348</u></u> \$	<u><u>18 939 741</u></u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# **Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**

Notes complémentaires

31 mars 2023

## **1. Généralités**

Le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») a été constitué le 19 octobre 1993 en vertu de la Loi sur le Ministère des Collèges et Universités. Le Collège est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **Mission**

Le Collège Boréal offre des formations et des services de qualité à une clientèle diversifiée. Au coeur des collectivités qu'il dessert, il exerce un leadership pour favoriser l'épanouissement et le développement durable des communautés francophones de l'Ontario.

## **2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCCSP pour OSBLSP) et tiennent compte des principales méthodes comptables.

### **Principe de consolidation**

Les états financiers consolidés présentent l'actif, le passif, les revenus et les dépenses du Collège et de la Fondation du Collège Boréal.

La Fondation du Collège Boréal est une corporation sans but lucratif et sans capital-actions constituée selon les lois de la Province de l'Ontario et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Fondation du Collège Boréal est un organisme qui reçoit, maintient et administre plusieurs fonds, en espèce ou en propriété et en biens quelconques tant immobiliers que mobiliers ainsi que tout revenu et accroissement s'y rapportant et d'en distribuer une partie ou la totalité à des fins éducationnelles ou à titre de charité tenant compte en particulier du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie.

### **Comptabilité par fonds**

Le Collège applique la méthode de comptabilité par fonds.

Le fonds d'exploitation représente les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Comptabilité par fonds (suite)

Le fonds d'immobilisations représente la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins d'investissement en immobilisations. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations financés directement par le Collège plus le montant requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations.

Le fonds de dotation comprend le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO), la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) et autres contributions. Ce fonds présente les actifs afférents aux dons admissibles reçus des particuliers et sociétés et des contributions du gouvernement de l'Ontario.

Le fonds de bourses présente l'actif, le passif, les revenus et les dépenses afférents aux activités de collecte de fonds qui ne sont pas attribuables au fonds de dotation. De plus, les revenus de placements tirés des ressources du fonds de dotation et les dépenses connexes sont présentés dans le fonds de bourses.

### Constataion des apports

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions liées à des exercices subséquents sont reportées et seront comptabilisées dans la période durant laquelle l'activité aura lieu. Les subventions approuvées mais non reçues sont incluses dans le solde des débiteurs.

Les droits de scolarité chevauchant l'exercice financier sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les contrats de formation et les recettes auxiliaires sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés afférents aux immobilisations sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondants aux immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Constatation des apports (suite)

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme une augmentation au solde de fonds du Fonds de dotation.

Les promesses de dons ne sont pas comptabilisées mais reconnues comme revenus dans l'année où les dons sont reçus.

### Dons en nature

Les dons en nature reçus au cours de l'exercice ne sont pas comptabilisés.

### Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Le Collège offre des prestations déterminées au titre des avantages de retraite et postérieurs à l'emploi et des congés rémunérés à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les avantages de retraite, d'assurance vie et d'assurance-maladie, congés de maladie - droits acquis, congés de maladie - sans droits acquis et congés parentaux. Le Collège a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces avantages.

- i) Les coûts des avantages postérieurs à l'emploi sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité et les taux d'actualisation.
- ii) Les coûts du régime de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des avantages au titre des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis sont déterminés selon l'évaluation actuarielle selon les meilleures estimations de la direction de la progression des salaires, l'utilisation des droits par l'employé et les taux d'actualisation. Les ajustements découlant de la modification des hypothèses actuarielles et/ou expérience sont comptabilisés selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés.
- iv) Les coûts des avantages au titre des congés parentaux sont équivalents aux indemnités versées dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage prévues pour la durée du congé parental.
- v) Le taux d'actualisation utilisé pour la détermination du passif ci-dessus est égal au taux de rendement moyen des obligations du gouvernement de l'Ontario.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au prix coûtant. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Chemins, amélioration du terrain et terrains de stationnement	25 ans
Améliorations locatives	5, 10 et 20 ans
Bâtiments	40 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel d'enseignement	8 ans

### Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers consolidés

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux NCCSP pour OSBLSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations significatives incluent la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et l'amortissement lié et l'estimation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés. Toutes les estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés à l'état consolidé des résultats, le cas échéant, dans l'exercice où ils sont connus.

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

Le Collège évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Le Collège évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état consolidé des gains de réévaluation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et du débiteur à long terme.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instruments financiers (suite)

#### *Évaluation des instruments financiers (suite)*

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction du Collège liés aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice où ils sont engagés. La valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur est ajustée pour les coûts de transaction directement attribuables à la création, l'émission et la prise en charge de ces instruments.

## 3. Modification d'une méthode comptable

### Amortissement

Effectif le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Collège a cessé d'appliquer la règle de la demi-année pour le calcul de l'amortissement des acquisitions d'immobilisations. L'amortissement est maintenant calculé à partir du mois suivant l'acquisition de l'immobilisation. Ce changement a été appliqué de façon prospective et n'a aucune incidence sur les soldes d'ouverture des immobilisations.

## 4. Débiteurs

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes clients, étudiants et autres	8 851 574 \$	5 886 106 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	<u>937 817</u>	<u>654 890</u>
	7 913 757	5 231 216
Ministère des Collèges et Universités	172 305	12 807 763
Taxe de vente harmonisée	<u>1 123 737</u>	<u>520 141</u>
	<u>9 209 799 \$</u>	<u>18 559 120 \$</u>



# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 5. Placements

	2023		2022	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>
Encaisse	1 140 447 \$	1 140 447 \$	1 392 235 \$	1 392 235 \$
Obligations corporatives	3 232 429	3 034 199	3 600 623	3 464 259
Actions canadiennes	1 508 214	1 643 987	1 513 818	1 942 361
Actions américaines	560 604	792 536	572 846	897 206
Actions étrangères	791 784	969 579	759 553	928 080
Placements alternatifs	<u>709 080</u>	<u>740 708</u>	<u>437 144</u>	<u>472 121</u>
	<u>7 942 558</u>	<u>8 321 456</u>	<u>8 276 219</u>	<u>9 096 262</u>
Obligations gouvernementales canadiennes, taux variant de 0,25 % à 3,75 %, échéant à différentes dates jusqu'en juin 2032	<u>4 246 089</u>	<u>4 153 070</u>	<u>3 645 021</u>	<u>3 456 205</u>
	<u><u>12 188 647</u></u> \$	<u><u>12 474 526</u></u> \$	<u><u>11 921 240</u></u> \$	<u><u>12 552 467</u></u> \$

### Risque lié aux placements

Le risque lié aux placements provient des variations dans les taux d'intérêts et leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions étrangères et américaines détenues par le Collège.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

### Risque de concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Le Collège a diversifié ses placements. Les placements du Collège comprennent de l'encaisse, des obligations corporatives, des actions canadiennes, des actions américaines, des actions étrangères, des placements alternatifs et des obligations gouvernementales canadiennes. De plus, le Collège utilise les services d'un courtier en placements pour l'aider à gérer ses placements et assurer une diversification de son portefeuille.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 6. Fonds de dotation

	2023					2022
	FFIEEO Phase I	FFIEEO Phase II	FAEEO	Autres	Total	Total
<b>État de la situation financière</b>						
<b>Actif</b>						
Placements	<u>5 294 942</u>	<u>\$ 593 622</u>	<u>\$ 2 880 163</u>	<u>\$ 75 000</u>	<u>\$ 8 843 727</u>	<u>\$ 8 843 727</u>
<b>Soldes de fonds</b>						
Affectations d'origine externe	<u>5 294 942</u>	<u>\$ 593 622</u>	<u>\$ 2 880 163</u>	<u>\$ 75 000</u>	<u>\$ 8 843 727</u>	<u>\$ 8 843 727</u>
<b>État des résultats et l'évolution des soldes de fonds</b>						
<b>Revenus</b>						
Contribution - Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
<b>Dépenses</b>						
	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>						
	-	-	-	-	-	-
<b>Soldes de fonds au début de l'exercice</b>						
	<u>5 294 942</u>	<u>593 622</u>	<u>2 880 163</u>	<u>75 000</u>	<u>8 843 727</u>	<u>8 843 727</u>
<b>Soldes de fonds à la fin de l'exercice</b>						
	<u>5 294 942</u>	<u>\$ 593 622</u>	<u>\$ 2 880 163</u>	<u>\$ 75 000</u>	<u>\$ 8 843 727</u>	<u>\$ 8 843 727</u>
<b>État de l'évolution des soldes de fonds utilisables pour l'attribution de bourses</b>						
Solde d'ouverture	1 375 263	\$ 92 432	\$ 425 963	\$ 15 227	\$ 1 908 885	\$ 1 822 349
Revenus de placements, net des dépenses de placements et frais administratifs	156 132	17 504	84 927	2 074	260 637	274 672
Bourses attribuées - Phase I (nombre total 239) (2022 - 143)	(170 125)	-	-	-	(170 125)	(113 605)
Bourses attribuées - Phase II (nombre total 27) (2022 - 16)	-	(19 073)	-	-	(19 073)	(12 736)
Bourses attribuées - Phase III (nombre total 130) (2022 - 78)	-	-	(92 539)	-	(92 539)	(61 795)
Bourses attribuées - Autres (nombre total 1) (2022 - 0)	-	-	-	(3 000)	(3 000)	-
Solde de clôture	<u>1 361 270</u>	<u>\$ 90 863</u>	<u>\$ 418 351</u>	<u>\$ 14 301</u>	<u>\$ 1 884 785</u>	<u>\$ 1 908 885</u>

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 7. Immobilisations

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	5 463 102 \$	- \$	5 463 102 \$	5 463 102 \$
Chemins, améliorations du terrain et terrains de stationnement	2 555 226	2 003 438	551 788	618 875
Améliorations locatives	12 811 372	9 920 688	2 890 684	606 999
Bâtiments	112 238 757	43 063 344	69 175 413	69 928 845
Matériel informatique	7 778 386	7 667 089	111 297	94 239
Logiciels	3 924 920	1 531 503	2 393 417	1 734 314
Matériel de bureau	4 807 305	4 410 162	397 143	257 142
Matériel d'enseignement	22 944 844	18 246 955	4 697 889	3 207 140
	<u>172 523 912 \$</u>	<u>86 843 179 \$</u>	<u>85 680 733 \$</u>	<u>81 910 656 \$</u>

## 8. Débiteur à long terme

	2023	2022
Octroi à recevoir du Ministère des Collèges et Universités relié au campus de Timmins, en versements annuels de 547 000 \$, incluant intérêt calculé au taux de 5,33 %, échéant en 2032	3 742 371 \$	4 026 395 \$
Versement échéant au cours du prochain exercice	299 000	282 000
	<u>3 443 371 \$</u>	<u>3 744 395 \$</u>

## 9. Crédoiteurs et frais courus

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	16 411 741 \$	12 572 205 \$
Salaires, retenues sur salaires et avantages sociaux	3 484 425	3 307 302
Indemnités de vacances	3 049 724	3 065 559
	<u>22 945 890 \$</u>	<u>18 945 066 \$</u>

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 10. Apports reportés

### Dépenses des périodes subséquentes

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à des dépenses des périodes subséquentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2023</u>				<u>2022</u>	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobili- sations</u>	<u>Fonds de bourses - dotation</u>	<u>Fonds de bourses - autres</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture	4 831 374 \$	62 171 \$	1 902 763 \$	682 346 \$	7 478 654 \$	8 837 914 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	3 417 450	50 326	294 539	412 950	4 175 265	2 860 295
Moins : Apports constatés comme revenus	<u>(2 295 799)</u>	<u>(47 854)</u>	<u>(316 155)</u>	<u>(173 787)</u>	<u>(2 833 595)</u>	<u>(4 219 555)</u>
Solde de clôture	<u>5 953 025 \$</u>	<u>64 643 \$</u>	<u>1 881 147 \$</u>	<u>921 509 \$</u>	<u>8 820 324 \$</u>	<u>7 478 654 \$</u>

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 10. Apports reportés (suite)

### Immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent la portion non amortie des subventions reçues pour l'achat des immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde d'ouverture	60 647 977 \$	59 572 812 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	7 967 021	4 694 115
Moins : Apports amortis comme revenus de l'exercice	<u>(3 561 248)</u>	<u>(3 618 950)</u>
Solde de clôture	<u>65 053 750 \$</u>	<u>60 647 977 \$</u>

## 11. Dette à long terme

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement relié au campus de Timmins, remboursable par versements mensuels de 44 513 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,13 %, échéant le 2 janvier 2035	4 706 436 \$	4 991 174 \$
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement relié à la résidence, remboursable par versements semi-annuels de 177 956 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,094 %, échéant le 21 janvier 2036	<u>3 386 010</u>	<u>3 565 963</u>
	8 092 446	8 557 137
Portion échéante au cours du prochain exercice	<u>487 000</u>	<u>460 000</u>
	<u>7 605 446 \$</u>	<u>8 097 137 \$</u>

Les portions échéantes sur la dette à long terme au cours des prochains exercices sont les suivantes :

2024	487 000 \$
2025	512 000
2026	539 000
2027	566 000
2028	596 000
Exercices subséquents	<u>5 392 446</u>
	<u>8 092 446 \$</u>

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 12. Soldes de fonds avec affectations d'origine interne

Les soldes de fonds avec affectation d'origine interne ne peuvent pas être dépensés pour autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. Le conseil d'administration n'a pas approuvé un virement interfonds en 2023 et 2022 entre les fonds non-grevés d'affectation et les fonds avec affectation d'origine interne. Le solde accumulé en fin d'exercice est de 6 800 000 \$ soit 4 500 000 \$ pour le campus de Toronto et 2 300 000 \$ pour le projet du Centre de bien-être à Sudbury.

## 13. Fonds de dotation

Le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO) et la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) représentent des programmes du gouvernement de l'Ontario qui encouragent les particuliers et les sociétés à verser des fonds à l'intention des étudiantes et des étudiants des collèges et universités.

Le gouvernement de l'Ontario a versé un montant égal aux dons admissibles reçus au titre du FFIEEO et du FAEEO.

Le fonds fiduciaire autre représente des fonds reçus à titre de dotation d'un donateur et dont le montant doit être maintenu en permanence.

Ce fonds doit être administré comme un fonds de dotation. Seulement les revenus de placement découlant du fonds de dotation peuvent servir à aider les personnes qui répondent aux conditions d'admission dans un collège ou une université, mais qui ne peuvent poursuivre leurs études pour des raisons financières.

## 14. Éventualités

### Subventions

Le Collège reçoit des subventions et contributions de divers bailleurs de fonds. Conformément aux accords pertinents, si le Collège n'atteint pas les objectifs établis, les bailleurs de fonds pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 14. Éventualités (suite)

### Autres

À compter de juin 2019, la province de l'Ontario a promulgué le Projet de loi 124, Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures. Cette loi a limité les augmentations de rémunération à 1,00 % par année pour une période de modération de 3 ans pour les employés syndiqués et non-syndiqués du secteur public en Ontario. La date de début de la période de modération varie entre les entités et groupes d'employés. Le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a annulé le Projet de loi 124, la trouvant inconstitutionnel et la déclarant nulle et sans effet. Le 29 décembre 2022, le gouvernement de l'Ontario a déposé un avis d'appel en Cour d'appel de l'Ontario. L'impact, le cas échéant, pour le Collège qui résulterait de la décision de la Cour d'appel de l'Ontario ne peut être déterminée à l'heure actuelle. Une provision n'a pas été enregistrée dans ces états financiers consolidés.

## 15. Engagements

### Contrats de location

En date du 31 mars 2023, le Collège a des engagements liés à des contrats de location d'immeubles. Les engagements annuels pour les cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

	<u>Immeubles</u>	<u>Construction</u>	<u>Total</u>
2024	6 227 457 \$	828 958 \$	7 056 415 \$
2025	8 026 295	-	8 026 295
2026	7 570 244	-	7 570 244
2027	7 297 953	-	7 297 953
2028	7 132 026	-	7 132 026
Par la suite	<u>111 917 572</u>	<u>-</u>	<u>111 917 572</u>
	<u>148 171 547 \$</u>	<u>828 958 \$</u>	<u>149 000 505 \$</u>

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les tableaux suivants présentent les composantes des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés du Collège et les dépenses connexes.

Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2023					2022
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés de maladie - droits acquis	Congés parentaux	Total du passif	Total du passif
Obligations découlant des avantages sociaux futurs des employés cumulés	523 000 \$	1 268 000 \$	- \$	253 724 \$	2 044 724 \$	1 767 896 \$
Valeur de l'actif	(128 000)	-	-	-	(128 000)	(137 000)
Gains actuariels non amortis (pertes actuarielles non amorties)	10 000	(45 000)	-	-	(35 000)	218 000
<b>Passif total</b>	<b>405 000 \$</b>	<b>1 223 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>253 724 \$</b>	<b>1 881 724 \$</b>	<b>1 848 896 \$</b>

Charges (recouvrements) des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2023					2022
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés de maladie droits	Congés parentaux	Charges totales	Charges totales
Charges au titre des avantages au cours de l'exercice	35 000 \$	72 000 \$	1 000 \$	45 829 \$	153 829 \$	228 563 \$
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 000	31 000	1 000	-	33 000	21 000
Gains actuariels amortis	(5 000)	-	(27 000)	-	(32 000)	(5 000)
<b>Charges totales (recouvrements totaux)</b>	<b>31 000 \$</b>	<b>103 000 \$</b>	<b>(25 000) \$</b>	<b>45 829 \$</b>	<b>154 829 \$</b>	<b>244 563 \$</b>

Les montants ci-dessus excluent les cotisations de prestations de retraite au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, un régime multi-employeurs, décrit ci-après.



# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

### Avantages de retraite

Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie

La majorité des employés du Collège sont membres du Régime de retraite à prestations déterminées des Collèges d'arts appliqués et de technologie. Ce régime est un régime de retraite multi-employeurs et en conséquence, les cotisations du Collège sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations déterminées avec les cotisations du Collège passées en charges dans l'exercice qu'elles sont dues. Aucune obligation non capitalisée ne sera payée directement par le Ministère des Collèges et Universités. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, le Collège a cotisé 7 055 524 \$ (2022 - 6 990 946 \$) au régime. La dépense associée au Régime de retraite est de 3 460 476 \$ et 41 855 \$ (2022 - 3 634 524 \$ et 41 855 \$) à l'accord de compensation enregistré.

L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée le 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec les autorités de réglementation des régimes de retraite démontre un surplus actuariel de 3 300 000 000 \$.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Le Collège continue d'offrir à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite. Le Collège constate la valeur des avantages lorsqu'ils sont acquis par les salariés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

Les hypothèses significatives utilisées pour les évaluations actuarielles sont les suivantes :

#### a) Taux d'actualisation

La valeur actualisée au 31 mars 2023 des avantages futurs a été déterminée à l'aide d'un taux d'actualisation de 3,40 % (2022 - 2,90 %).

#### b) Coûts des médicaments

Le coût des médicaments est réputé d'augmenter à un taux de 7,39 % pour 2023 (2022 - 7,60 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2023 (2022 - 4,00 %).

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

### Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

#### c) Hôpital et autres coûts médicaux

Les frais hospitaliers et autres coûts médicaux sont réputés d'augmenter à un taux annuel de 4,00 % en 2023 (2022 - 4,00 %). Les primes d'assurance-maladie sont réputées d'augmenter à 6,16 % par année en 2023 (2022 - 6,29 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2023 (2022 - 4,00 %).

#### d) Soins dentaires

Le coût des soins dentaires est réputé d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2023 (2022 - 4,00 %). Les primes pour soins dentaires sont réputées d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2023 (2022 - 4,00 %).

### Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Collège est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Un passif au titre des prestations liées à ce régime est inclus dans les états financiers consolidés du Collège.

### Congés rémunérés

#### a) Congés de maladie - sans droits acquis

Annuellement, le Collège alloue à certains groupes d'employés un nombre spécifique de jours qui peuvent être utilisés comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces jours ne s'acquèrent pas et sont disponibles immédiatement. Les employés peuvent accumuler annuellement leur attribution inutilisée, jusqu'au maximum alloué selon leur contrat de travail. Les journées cumulées peuvent être utilisées ultérieurement si la durée de la maladie ou la blessure de l'employé dépasse l'attribution de jours de l'exercice courant. Les congés de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont utilisés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

### Congés rémunérés (suite)

#### b) Congés de maladie - droits acquis

Le Collège a provisionné pour des congés de maladie rémunérés - droits acquis au cours de l'exercice. Les employés éligibles, après 10 années de service, peuvent recevoir à la résiliation ou à la retraite un montant équivalent à 50 % de leur crédit cumulé de congés de maladie jusqu'à un maximum de six mois de salaire. Le régime d'accumuler des crédits de congés de maladie n'est pas disponible aux employés embauchés après le 31 mars 1991. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

#### c) Congés parentaux

Le Collège verse des indemnités dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage durant les congés parentaux aux employés admissibles. Pour les deux premières semaines, l'indemnité correspond à 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé. Pour le reste de la période pendant laquelle l'employée ou l'employé est admissible aux prestations d'assurance-chômage, les indemnités correspondent à la différence entre la somme des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage auxquelles elle ou il est admissible et 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis et des congés parentaux, sont les meilleures estimations de l'actuaire des taux prévus pour :

- i) Taux d'actualisation 2,90 % (2022 - 1,70 %)
- ii) Accroissement des salaires académiques 1,00 % en 2023 et 1,00 % par la suite (2022 - 2,00 % en 2022 et 1,00 % par la suite) et accroissement des salaires de soutien 1,00 % en 2023 et 1,00 % par la suite (2022 - 1,25 % en 2022 et 1,00 % par la suite)

## 17. Instruments financiers

Les opérations d'instruments financiers peuvent avoir pour conséquence de faire assumer par une entité ou de transférer à un tiers un ou plusieurs des risques financiers décrits ci-dessous. Les informations à fournir aideront les utilisateurs des états financiers à évaluer l'étendue des risques associés aux instruments financiers.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 17. Instruments financiers (suite)

### (a) Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme est approximativement égale à la juste valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme est approximativement égale à la valeur comptable parce qu'elle porte des taux d'intérêts comparables à ceux du marché.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix) ;
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars 2023

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Encaisse	1 140 447 \$	- \$	- \$	1 140 447 \$
Placements				
Obligations corporatives	-	3 034 199	-	3 034 199
Actions canadiennes	1 643 987	-	-	1 643 987
Actions américaines	792 536	-	-	792 536
Actions étrangères	969 579	-	-	969 579
Placements alternatifs	-	740 708	-	740 708
Obligations gouvernementales canadiennes	-	4 153 070	-	4 153 070
Total	<u>4 546 549 \$</u>	<u>7 927 977 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>12 474 526 \$</u>

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 17. Instruments financiers (suite)

### (b) Risque de taux d'intérêt

Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que le Collège soit exposé au taux d'intérêt sur ses placements et de sa dette à long terme. Cette exposition au risque pourrait avoir un effet sur ses soldes de fonds pour des périodes futures. Les prêts à terme qui ont des taux fixes n'affectent pas le risque de taux d'intérêt. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2023, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 291 281 \$ ; inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 291 281 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

### (c) Risque de liquidité

Le Collège a un risque de liquidité dans les créiteurs et frais courus de 22 945 890 \$ (2022 - 18 945 066 \$). Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Collège réduit son exposition au risque de liquidité en s'assurant de documenter l'échéance des paiements autorisés ; maintient une marge de crédit suffisante pour payer les créiteurs et paye l'intérêt et le capital sur la dette à long terme lorsque ceux-ci deviennent exigibles.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

### (d) Risque de crédit

Le Collège a un risque de crédit dans les débiteurs de 9 209 799 \$ (2022 - 18 559 120 \$). Le risque de crédit se présente lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. Le Collège réduit son exposition au risque de crédit en limitant le montant de crédit avancé. Le Collège maintient des politiques de crédit et des limites strictes en tenant compte des contreparties.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2023

## 17. Instruments financiers (suite)

### (e) Risque de prix

Le Collège est exposé à un risque de prix. Le risque de prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des valeurs mobilières. Le Collège est exposé à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2023, une hausse de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 158 264 \$ ; inversement, une diminution de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une diminution de la valeur des placements d'environ 158 264 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. Le Collège mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologies émise par le Ministère des Collèges et Universités.

### (f) Risque de change

Le risque de change est le risque de variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des devises étrangères. Le Collège est exposé au risque de change qui se limite à son investissement dans les placements étrangers. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de change.

Les sommes dans le Fonds de dotation par la Fondation du Collège Boréal sont détenues dans les placements décrits à la note 5 des états financiers consolidés. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base annuelle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

## 18. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

## Renseignements supplémentaires

### Annexe 1 - Analyse des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Subventions</b>		
Ministère des Collèges et Universités	40 855 367 \$	40 072 681 \$
Ministères provinciaux	14 971 121	14 941 950
Ministères fédéraux	9 256 868	8 687 992
Ministères municipaux	<u>49 427</u>	<u>12 876</u>
	<u>65 132 783</u>	<u>63 715 499</u>
<b>Contrats de services</b>	<u>4 911 637</u>	<u>4 666 308</u>
<b>Frais de scolarité</b>		
Domestic - temps plein	2 264 625	2 786 450
Domestic - temps partiel	1 338 380	1 164 751
International - temps plein	5 284 705	2 647 580
International - temps partiel	28 866	14 745
Autres frais auxiliaires	<u>2 083 416</u>	<u>1 691 787</u>
	<u>10 999 992</u>	<u>8 305 313</u>
<b>Contrats de formation</b>	<u>727 077</u>	<u>516 179</u>
<b>Entreprises auxiliaire (Annexe 3)</b>	<u>1 496 500</u>	<u>956 639</u>
<b>Autres recettes</b>		
Dons	472 712	170 202
Produits de cours	103 183	127 854
Location de locaux	322 053	180 770
Placements	1 155 150	798 699
Frais d'admission international et autres	<u>2 045 932</u>	<u>1 817 865</u>
	<u>4 099 030</u>	<u>3 095 390</u>
<b>Amortissement des apports reportés - immobilisations</b>	<u>3 561 248</u>	<u>3 618 950</u>
<b>Total</b>	<u><u>90 928 267</u></u> \$	<u><u>84 874 278</u></u> \$

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

## Renseignements supplémentaires

### Annexe 2 - Analyse des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Salaires et avantages sociaux</b>		
Salaires scolaire	18 270 076 \$	18 780 630 \$
Salaire soutien	14 447 694	13 400 523
Salaire cadre	11 803 029	11 585 759
Avantages sociaux	<u>9 902 178</u>	<u>9 309 447</u>
	<u>54 422 977</u>	<u>53 076 359</u>
<b>Télécommunication</b>	<u>467 021</u>	<u>507 941</u>
<b>Frais de voyage</b>	<u>1 000 913</u>	<u>191 692</u>
<b>Services professionnels</b>		
Publicité et promotions	1 704 648	1 829 634
Services contractuel - enseignement	516 248	597 644
Perfectionnement professionnel	300 482	123 845
Service de sécurité	317 787	480 055
Services contractuel	<u>7 100 051</u>	<u>6 279 930</u>
	<u>9 939 216</u>	<u>9 311 108</u>
<b>Services publics et entretien</b>		
Services publics	1 321 124	1 053 672
Entretien édifices	1 224 051	895 256
Entretien équipement	<u>1 818 663</u>	<u>1 447 705</u>
	<u>4 363 838</u>	<u>3 396 633</u>
<b>Loyer</b>	<u>4 882 762</u>	<u>4 653 992</u>
<b>Location</b>	<u>57 589</u>	<u>87 922</u>
<b>Fournitures et matériel</b>		
Fournitures	1 543 662	1 547 311
Matériels	<u>2 387 347</u>	<u>1 336 340</u>
	<u>3 931 009</u>	<u>2 883 651</u>
<b>Entreprises auxiliaires (Annexe 3)</b>	<u>1 629 857</u>	<u>1 293 030</u>
<b>Intérêt et assurance</b>		
Intérêt à long-terme	249 414	263 623
Intérêt et frais bancaire	182 434	148 331
Assurance	<u>339 541</u>	<u>285 547</u>
	<u>771 389</u>	<u>697 501</u>
<b>Autres dépenses</b>		
Bourses	1 443 812	1 226 822
Mauvaises créances	40 142	68 271
Impôt fonciers	71 638	78 579
Allocations	2 052 608	2 284 092
Autres dépenses	<u>479 715</u>	<u>497 070</u>
	<u>4 087 915</u>	<u>4 154 834</u>
<b>Amortissement</b>	<u>4 220 781</u>	<u>4 266 140</u>
<b>Total</b>	<u><u>89 775 267</u></u> \$	<u><u>84 520 803</u></u> \$



# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

## Renseignements supplémentaires

### Annexe 3 - Analyse des entreprises auxiliaires (excluant les salaires et l'amortissement)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>Résidence</u>	<u>Stationnement</u>	<u>Événement spéciaux</u>	<u>Centre sportif</u>	<u>2023</u>
Recettes	1 187 116 \$	166 849 \$	135 202 \$	7 333 \$	1 496 500 \$
Dépenses	<u>1 003 043</u>	<u>542 526</u>	<u>54 940</u>	<u>29 348</u>	<u>1 629 857</u>
<b>Surplus (déficit)</b>	<u><u>184 073</u></u> \$	<u><u>(375 677)</u></u> \$	<u><u>80 262</u></u> \$	<u><u>(22 015)</u></u> \$	<u><u>(133 357)</u></u> \$

	<u>Résidence</u>	<u>Stationnement</u>	<u>Événement spéciaux</u>	<u>Centre sportif</u>	<u>2022</u>
Recettes	782 241 \$	102 753 \$	70 781 \$	864 \$	956 639 \$
Dépenses	<u>807 062</u>	<u>461 582</u>	<u>16 294</u>	<u>8 092</u>	<u>1 293 030</u>
<b>Surplus (déficit)</b>	<u><u>(24 821)</u></u> \$	<u><u>(358 829)</u></u> \$	<u><u>54 487</u></u> \$	<u><u>(7 228)</u></u> \$	<u><u>(336 391)</u></u> \$